

INSCRIPTION DANSE - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Permanences d'inscription à Ste Sigolène - Maison de la Musique - 2 Avenue de Marinéo ou à Monistrol Maison des associations. - Place Mal Jourda de Vaux.

Lundi 24/06	Mardi 25/06	Mercredi 26/06	Jeudi 27/06	Vendredi 28/06	Lundi 01/07
Ste Sigolène 16h00-18h30	Ste Sigolène 10h00-12h00 16h00-18h00	Monistrol 9h00-12h00 Ste Sigolène 14h00-17h30	Monistrol 16h00-18h30	Ste Sigolène 10h00-12h30	Ste Sigolène 16h00-18h30

Ou possibilité de déposer votre dossier dans la boîte aux lettres de la maison de la musique à Ste Sigolène entre le 24/06 et le 01/07/2024 : sous enveloppe fermée avec nom et prénom de l'élève + fiche complétée & signée (recto-verso) + règlement par chèque uniquement (pas d'espèces, ni de chèques-vacances). Aucune réinscription ne sera prise en compte sans un dossier complet et accompagné de la totalité du règlement. Les nouvelles inscriptions se feront à partir de début septembre. Planning des permanences d'inscription à consulter sur le site www.eimdmvelay.fr à partir de mi-juillet.

Essai gratuit possible lors des deux premiers cours avec fiche remplie (sans le règlement).

MODALITES D'INSCRIPTION et INFORMATIONS A CONSERVER TOUTE L'ANNEE

↳ Les cours de danse classique et de modern'jazz sont dispensés par Pauline CARCEL. **Seule cette dernière peut décider du niveau et du groupe dans lequel évolue chaque élève.**

↳ Nous vous remercions de nous transmettre une **adresse courriel valide.**

↳ **Début des cours à partir du MARDI 17 septembre 2024.** Pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés sauf exception.

↳ Tous les cours se déroulent au studio du **Pôle enfance danse - 10 Avenue de Marinéo - 43600 Ste Sigolène.**

↳ Pour pouvoir accéder aux cours, les élèves doivent avoir remis la totalité des pièces requises (y compris le certificat médical) et être à jour des paiements.

↳ Il est demandé une **tenu**e adaptée à la pratique de la danse (commande groupée pour les classes classique IC3.4 et cycle II classique et jazz), à savoir :

- Pour les cours d'Éveil et initiation et de **CLASSIQUE** : justaucorps et jupette séparée du justaucorps (**pas de tunique**) de la couleur correspondant au niveau du cours, collant et chaussons 1/2 pointes soit **Eveil et initiation : ROSE - Cycle I 1^{ère} et 2^e année : BLANC - Cycle I 3^e et 4^e année et Cycle II : à voir avec le professeur (commande groupée).**

- Pour les cours de **MODERN'JAZZ** : socquettes et pour le **Cycle I 1^{ère} et 2^e année** : justaucorps BLANC et collants ou caleçon NOIR - **Cycle I 3^e et 4^e année** : brassière et shorty NOIR - **Cycle II classique** : à voir avec le professeur (commande groupée). **Cycle II Jazz et adulte** : tenue libre.

↳ **Spectacle de danse** : Les élèves s'engagent à participer à TOUTES les représentations du spectacle de danse. En cas d'absence signalée après le 1^{er} mars 2025, les costumes et accessoires commandés par l'EIMD seront facturés à la famille.

PIECES A FOURNIR

- Fiche de renseignements dûment remplie et signée (1 fiche par élève)
- Autorisation d'utilisation d'image complétée et signée.
- 1 CERTIFICAT MEDICAL attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse.
- Règlement par 1 chèque du montant annuel ou 3 chèques du montant trimestriel (encaissement 11/2024, 01/2025 & 04/2025 ou 6 chèques (encaissement au début des mois de novembre, décembre 2024, janvier, février, mars et avril 2025) à l'ordre de EIMD des Marches du Velay/Rochebaron. Possibilité de régler en espèces ou par chèques-vacances ou par coupons-sport (Echange chèque contre chèque-vacances ou coupons-sport possible AU PLUS TARD jusqu'au 01 novembre 2024). **Toute année commencée est due dans sa totalité.** En cas de non-paiement des frais d'inscription, des frais de traitement de dossier de 30€ seront facturés à la famille à partir du 2^{ème} rappel. Les règlements concernant les frais d'inscription de juin 2024 seront encaissés en novembre 2024

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

EIMD des Marches du Velay/Rochebaron - 2 Av de Marinéo - BP 80 - 43600 Ste Sigolène

☎ : 04.71.66.40.24

☎ : 06.08.02.78.75

✉ contact@eimdmvelay.fr

TARIFS DANSE CLASSIQUE ET MODERN'JAZZ - Année scolaire 2024-2025

+9 € de cotisation par famille (à ajouter au montant total ou au montant du 1^{er} chèque si règlement en 3 ou 6 fois). Une seule adhésion à l'Association EIMD des Marches du Velay/Rochebaron par famille pour la musique et la danse. Possibilité de régler en espèces ou par chèque-vacances ou coupons-sport.

L'échange chèque contre chèque-vacances ou coupons-sport est possible AU PLUS TARD jusqu'au 01 novembre 2024.

	Elèves CCMVR			Elèves extérieurs CCMVR		
	En 6 fois	Trimestriel	Annuel	En 6 fois	Trimestriel	Annuel
Eveil danse	12,5 €	25 €	75 €	12,5 €	25 €	75 €
Initiation	21,5 €	43 €	129 €	23,5 €	47 €	141 €
Inscription à un 1^{er} cours						
Adulte	37 €	74 €	222 €	39 €	78 €	234 €
1er enfant	29,5 €	59 €	177 €	32 €	64 €	192 €
2e enfant	26,5 €	53 €	159 €	28,5 €	57 €	171 €
3e enfant	24 €	48 €	144 €	26,5 €	53 €	159 €
Inscription à un 2^{ème} cours						
Adulte	24 €	48 €	144 €	25,5 €	51 €	153 €
Enfant	20 €	40 €	120 €	21,5 €	43 €	129 €
Inscription à un 3^{ème} cours						
Adulte	15 €	30 €	90 €	16,5 €	33 €	99 €
Enfant	11,5 €	23 €	69 €	14 €	28 €	84 €

Légende : CCMVR Communauté de communes des marches du Velay/Rochebaron

PLANNING INDICATIF DANSE

MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	10h45 à 11h30 4/5 ans 2019-2020 EVEIL 1		
	11h30 à 12h30 6/7 ans 2017-2018 INITIATION 1		
	13h15 à 14h30 8/9 ans 2015-2016 CLASSIQUE Niveau IC 1.2		
17h00 à 18h00 8/9 ans 2015-2016 MODERN'JAZZ Niveau IC 1	14h30 à 16h00 10/12 ans 2012 à 2014 CLASSIQUE Niveau IC 3.4	17h00 à 18h15 9/10 ans 2014-2015 MODERN'JAZZ Niveau IC 2	17h00 à 17h45 4/5 ans 2019-2020 EVEIL 2
18h00 à 19h30 10/12 ans 2012 à 2014 MODERN'JAZZ Niveau IC 3-4	16h30 à 18h00 13/15 ans 2009-2011 CLASSIQUE Niveau IIC 1.2	18h15 à 19h45 13 ans 2011 MODERN'JAZZ Niveau IIC 1	17h45 à 18h45 6/7 ans 2017-2018 INITIATION 2
19h30 à 21h00 14 ans 2010 et plus MODERN'JAZZ Niveau IIC 2-3	18h00 à 20h00 CLASSIQUE Niveau IIC 3.4	19h45 à 21h15 MODERN'JAZZ ADULTE & ados + 16 ans	18h45 à 20h45 MODERN'JAZZ Niveau IIC 4

👉 **DEBUT DES COURS : à partir du mardi 17 septembre 2024.**

👉 **PAS DE COURS pendant les vacances scolaires et jours fériés sauf exception.**

Cadre réservé à l'administration.

- Chèque annuel
- Chèques x 3
- Chèques X 6
- Chèques vacances :

- Espèces : € (Reçu n° _____).
- Coupons-sport :
- Autres élèves de la famille :

Renseignements **ELEVE**

NOM..... Prénom.....
 Date de naissance : / /
 Etablissement scolaire fréquenté en 2024/25 :Classe.....
 Commune :

Renseignements **PARENTS**

	PARENT 1	PARENT 2
NOM Prénom		
<input type="checkbox"/> E-mail (1 seul par élève)		
Adresse CP - Commune		(si différente)
portable		
domicile		

⇒ L'élève s'inscrit dans les disciplines suivantes - cocher la ou les case(s) :

- EVEIL DANSE 1 (né en 2019-2020) : MERCREDI 10H45 à 11H30
- EVEIL DANSE 2 (né en 2019-2020) : VENDREDI 17H00 à 17H45
- INITIATION DANSE 1 (né en 2017-2018) : MERCREDI 11H30 à 12H30
- INITIATION DANSE 2 (né en 2017-2018) : VENDREDI 17H45 à 18H45

CLASSIQUE

- Cycle 1 - 1^{ère} et 2^{ème} année (né en 2015-2016) : MERCREDI 13H15 à 14H30
- Cycle 1 - 3^{ème} et 4^{ème} année (né en 2012 à 2014) : MERCREDI 14H30 à 16H00
- Cycle 2 - 1^{ère} et 2^{ème} année (né de 2009 à 2011) : MERCREDI 16H30 à 18H00
- Cycle 2 - 3^{ème} et 4^{ème} année : MERCREDI 18H00 à 20H00

MODERN' JAZZ

- Cycle 1 - 1^{ère} année (né en 2015-2016) : MARDI 17H00 à 18H00
- Cycle 1 - 2^{ème} année (né en 2014-2015) : JEUDI 17H00 à 18H15
- Cycle 1 - 3^{ème} et 4^{ème} année (né en 2012-2014) : MARDI 18H00 à 19H30
- Cycle 2 - 1^{ère} année (né en 2011) : JEUDI 18H15 à 19H45
- Cycle 2 - 2^{ème} et 3^{ème} année (né en 2010 et plus) : MARDI 19H30 à 21H00
- Cycle 2 - 4^{ème} année : VENDREDI 18H45 à 20H45
- Adulte et ados + 16 ans : JEUDI 19H45 à 21H15

⇒ L'élève et les parents déclarent avoir pris connaissance des modalités d'inscription et adhèrent au règlement intérieur de l'EIMD (disponible auprès du secrétariat et sur le site internet www.eimdmvelay.fr).

SIGNATURE :

Fait à..... le.....2024.

Autorisation à compléter au dos SVP →

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES POUR LES ELEVES MINEURS

Je soussigné(e) : (Nom et prénom de l'un des parents)

agissant en qualité de représentant légal de : (Nom de l'élève)

donne l'autorisation de diffuser les photographies, films ou vidéos de mon enfant prises dans le cadre des cours, stages et spectacles organisés par l'association E.I.M.D des Marches du Velay/Rochebaron, sur tout support de communication ainsi que sur son site internet. Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour une durée de 24 mois à compter du 01/09/2024. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces supports devront respecter l'anonymat de l'élève et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Date : **Signature précédée de la mention manuscrite**
« Lu et approuvé, bon pour accord »

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES POUR LES ELEVES MAJEURS

Je soussigné(e) : (Nom et prénom de l'élève majeur)

donne l'autorisation de diffuser les photographies, films ou vidéos me concernant prises dans le cadre des cours, stages et spectacles organisés par l'association E.I.M.D des Marches du Velay/Rochebaron, sur tout support de communication ainsi que sur son site internet.

Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour une durée de 24 mois à compter du 01/09/2024. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces supports devront respecter mon anonymat et ne devront pas porter atteinte à ma réputation.

Date : **Signature précédée de la mention manuscrite**
« Lu et approuvé, bon pour accord »

Les données personnelles recueillies sont destinées à l'usage exclusif du personnel de l'établissement. La durée de conservation de ces données le temps de votre inscription.

L'EIMD des Marches du Velay/Rochebaron s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient conformes à la réglementation en matière de données à caractère personnel et notamment au Règlement européen sur la protection des données (RGPD) n°2016-679 du 27/04/2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les titulaires des données collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement de celles-ci. Ces titulaires peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, toutefois cette opposition peut entraîner l'impossibilité pour l'élève de suivre les cours auxquels il est inscrit, et de gérer son dossier. Pour exercer ses droits chaque titulaire peut contacter l'EIMD des Marches du Velay/Rochebaron ou le Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : EIMD des Marches du Velay/Rochebaron, Délégué à la protection des données, 2 Avenue de Marinéo BP 80 43600 Sainte-Sigolène ou par e-mail : dpd@eimdmvelay.fr.



Ecole Intercommunale
de Musiques et de Danses
Marches du Velay - Rochebaron